

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 373 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 373

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

27 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — la loi n° 47-314 du 28 février 1947 maintenant en vigueur au delà du 1er mars 1947 certaines dispositions prorogées par la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités. (J. O. R. F. du 1er mars 1947, page 1903.)

Art. 2

Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.